

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

entre

Le Parc naturel régional du Gâtinais français et L'Office de Tourisme Melun Val de Seine

Les soussignés :

D'une part,

LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS

Dont le siège est situé au 20 avenue du Maréchal Lyautey – 91490 MILLY-LA-FORET
Représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT,

Ci-après désignée par « Parc naturel régional du Gâtinais français »

Et d'autre part,

L'OFFICE DE TOURISME MELUN VAL DE SEINE

Dont le siège est situé Espace Saint Jean, 26 Place St Jean - 77000 MELUN
Représenté par son Président Monsieur ... /sa Présidente Madame...

Ci-après désignée par « Office de Tourisme Melun Val de Seine »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Territoire marqué par une diversité de paysages, de ressources naturelles et patrimoniales, **le Parc naturel régional du Gâtinais français** s'étend sur 69 communes entre l'Essonne et la Seine-et-Marne. Dans l'objectif de préserver et valoriser ses caractéristiques agricoles emblématiques (cresson, plantes aromatiques, volaille de race Gâtinaise...), ses points d'attrait touristique (forêts domaniales, villages des peintres...) et ses savoir-faire artisanaux, notamment en lien avec l'artisanat d'art, le Parc dispose de compétences d'animation et d'accompagnement des projets et acteurs ayant pour vocation à contribuer au développement durable local. Un dispositif national, commun à tous les Parcs naturels régionaux de France, a notamment été redéployé depuis 2019 dans le Gâtinais français : la marque Valeurs Parc. Elle réunit les producteurs, artisans, hébergeurs, restaurateurs et acteurs touristiques engagés pour le respect des valeurs environnementales, économiques et sociales du Parc. L'objectif de cette démarche est de favoriser les échanges au sein du réseau et de développer sa reconnaissance territoriale. Dans ce cadre, le Parc souhaite poursuivre le développement et la communication du réseau Valeurs Parc, en partageant cette démarche auprès de ses partenaires, notamment l'Office de Tourisme de Melun Val de Seine, afin d'offrir une visibilité et une reconnaissance supra-locale aux produits artisanaux, activités touristiques et savoir-faire du Gâtinais français, ainsi que de bénéficier du réseau et des compétences de ses partenaires.

Présentation de l'OT : [A compléter]

L'Office de Tourisme Melun Val de Seine (OT) et le Parc naturel régional du Gâtinais français partagent des valeurs et des objectifs communs de développement durable local. Par ailleurs, trois des communes de l'Office de Tourisme étant situées sur le territoire du Parc, l'opportunité de réaliser un partenariat entre ces deux structures représente un réel atout pour initier des actions de coopération favorisant le développement et la reconnaissance des spécificités touristiques, agricoles et artisanales locales.

Compte tenu de ce qui précède, les parties ont souhaité signer la présente convention, qui a pour objet de préciser les principes de coopération afin de permettre sa mise en œuvre dans des conditions optimales.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de décrire la nature des actions, qui s'inscrivent dans le cadre du partenariat engagé entre le Parc naturel régional du Gâtinais français et l'Office de Tourisme Melun Val de Seine, et d'établir les modalités de leur mise en œuvre.

Article 2 : TERRITOIRE D'APPLICATION

Le territoire d'application de la convention est représenté majoritairement par les 3 communes partagées entre le Parc du Gâtinais et l'OT (Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy, Villiers-en-Bière) ainsi que par l'ensemble des communes sur lesquelles sont implantées les bénéficiaires du réseau Valeurs Parc.

Article 3 : DOMAINE D'INTERVENTION

Les parties ont déterminé le domaine d'intervention faisant l'objet d'une coopération entre elles :

- Valorisation et mise en lien des acteurs et activités agricoles, touristiques, et artisanales, notamment dans le cadre du réseau Valeurs Parc.

Article 4 : ENGAGEMENTS RESPECTIFS DES DEUX PARTIES

Parc naturel régional du Gâtinais français	Office de Tourisme Melun Val de Seine
Transmission de la liste des bénéficiaires du réseau Valeurs Parc (voir Annexe 1)	Mobilisation des acteurs du réseau Valeurs Parc et des artisans d'art du Parc dans le cadre de l'organisation d'évènements et de partenariats pour la mise en vente des produits dans la boutique de l'Office ou la réalisation d'expositions
Mise à disposition des panneaux d'exposition du Parc pour la boutique de l'Office de Tourisme. Prêt à titre gracieux, sur réservation préalable, des expositions temporaires (voir liste en Annexe 2)	
Diffusion des évènements organisés par l'Office de Tourisme auprès des bénéficiaires du réseau Valeurs Parc et des artisans d'art du Parc, dans le cadre de manifestations liées aux thématiques de ce partenariat (dégustations, marchés de producteurs, expositions d'art, ...)	Diffusion des évènements organisés par le Parc auprès des visiteurs de l'Office de Tourisme, dans le cadre des thématiques communes à ce partenariat (dégustations, marchés de producteurs, expositions d'art, ...)
Mise à disposition de la documentation du Parc (voir Annexe 3) : récupération du nombre d'exemplaires souhaités par l'Office à la maison du Parc	Diffusion de la documentation du Parc, notamment celle du réseau Valeurs Parc, au sein de l'Office de Tourisme et lors de manifestations
Proposition à l'Office de Tourisme de participer aux réunions Valeurs Parc	Proposition au Parc de participer aux réunions partenaires de l'Office de Tourisme

Toute autre action non mentionnée, qui nécessiterait du temps agent et technique, et qui aurait vocation à être menée de manière conjointe devra faire l'objet d'un avenant à cette présente convention.

Article 5 : REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Les partenaires s'engagent, conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement (UE) du 27 avril 2016 (RGPD), à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données personnelles éventuellement collectées pour la réalisation de l'objet du partenariat et notamment d'empêcher qu'elles ne soient pas déformées, endommagées ou détournées.

Ils s'interdisent également toute commercialisation des données ainsi collectées.

Les partenaires s'engagent également à respecter les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 et du règlement (UE) du 27 avril 2016 pré-cités, notamment en informant les personnes prospectées de leurs droits en matière de protection des données personnelles conformément

auxdits textes (notamment accord préalable des particuliers ou information préalable des professionnels et droit d'opposition dans tous les cas) et en limitant la conservation des données à la stricte durée nécessaire à la réalisation de l'objet du partenariat, conformément, s'il y a lieu, à la déclaration qu'ils auront effectuée dans leur registre de traitement des données à caractère personnel, et si cela est nécessaire, de faire toutes les déclarations nécessaires auprès des services de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 6 : DUREE ET FONCTIONNEMENT

6-1 Durée

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans, à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties.

A l'expiration de la durée initiale ci-dessus fixée, la présente convention se poursuivra par tacite reconduction pour une durée d'une année, et ce dans la limite de deux fois, à moins que l'une des deux parties ne fasse connaître son intention de ne pas reconduire la présente convention, en adressant à l'autre partie une lettre recommandée, avec accusé de réception, un mois au moins avant l'arrivée du terme.

6-2 Fonctionnement

Le Parc et l'Office de Tourisme établiront conjointement un plan annuel des actions à mener.

Une rencontre annuelle entre le Parc et l'Office de Tourisme sera organisée afin de réaliser un bilan des accords de coopération déclinés dans la présente convention partenariale.

Article 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le logo de la marque Valeurs Parc doit uniquement être utilisé pour communiquer sur les acteurs bénéficiant de la marque Valeurs Parc (voir liste en annexe 1). L'utilisation du logo Valeurs Parc répond à une charte graphique spécifique pouvant être fournie à l'Office de Tourisme si besoin.

Les documents de communication réalisés dans le cadre du présent partenariat et utilisant notamment le logo du Parc doivent être validés par le Parc et l'Office de Tourisme.

Article 8 : RESPONSABILITE - ASSURANCE

Les obligations du Parc et de l'Office de Tourisme ne sont que des obligations de moyens et celles-ci ne pourront jamais être considérées comme des obligations de résultat.

Le Parc et de l'Office de Tourisme déclarent disposer des assurances nécessaires à la couverture de leur responsabilité susceptible d'être engagée dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Article 9 : AVENANT ET RESILIATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, cadre de partenariat d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention cadre, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux portés par ce partenariat.

En cas de désaccord sur l'application ou la mise en œuvre de la présente convention et/ou en cas de manquement par l'une des parties à ses obligations, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver au préalable une solution amiable.

A défaut et si le désaccord et/ou le manquement persistent, la présente convention pourra être résiliée par chacune des parties à tout moment suivant lettre recommandée avec accusé de réception, sans avoir à en justifier et sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

En toute hypothèse, les parties pourront, à tout moment, mettre un terme au présent contrat d'un commun accord.

Article 10 : CONTESTATION - LITIGE

Tout litige né de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution de la présente convention sera soumis, à défaut d'un accord amiable, aux juridictions compétentes.

Article 11 : ELECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile aux adresses ci-dessus mentionnées.

Fait en 2 exemplaires

A Le

Pour le Parc naturel régional du Gâtinais
français,
M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT
Président

Pour l'Office de Tourisme Melun
Val de Seine,
M/Mme XXXXX
Président(e)

ANNEXE 1 – LISTE DES BENEFICIAIRES VALEURS PARC

Actualisée le 21/10/20

HEBERGEMENTS VALEURS PARC						
Type	Nom structure	Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Commune
Gîte rural	Les deux Marmotes	CHARTIER	Frédéric	2 Chemin de la Vieille Marmotte	91720	BUNO-BONNEVAUX
	Les Genêts			47 rue du Général de Gaulle	91490	MILLY LA FORET
Gîte rural	Gîte de Charme en Essonne					
	Gîte de Charme en Essonne					
Gîte rural et Chambre d'hôtes	Le clos du Tertre	DAGNICOURT	Stéphane	6 Chemin des Vallées	77760	LA CHAPELLE LA REINE
Gîte rural	La P'tite maison des Roches	MEIER	Stéphanie	5 Chemin de la Messe	91890	VIDELLES
Gîte rural	Gîte Milly	BRAUN	Florence	3 rue Pachau	91490	MILLY LA FORET
Gîte rural et Chambre d'hôtes	Gîte du verger à la Ferme Chaillotine	ALLARD	Camille	82 route de Paris	77930	CHAILLY-EN-BIERE
Gîte communal	Gîte du Haut Pavé	BOUSSAINGAULT	Jean-Jacques	25 rue du Haut Pavé	91720	BOIGNEVILLE
Chambres d'hôtes	Escale 19	CALLEWAERT	Marc	19 avenue du Maréchal Leclerc	91490	MILLY LA FORET
Gîte rural	La Poussinière	HAGENMÜLLER	Marie-Lys	47 Rue Saint-Fiacre	91580	AUVERS-SAINT-GEORGES
Camping	Camping de l'île de Boulancourt	RIGAUX	Jérôme	6 allée des Marronniers	77760	BOULANCOURT
PRODUCTEURS et ARTISANS VALEURS PARC						
Type de produits	Nom structure	Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Commune
Miel	LA MIELLERIE DU GATINAIS	SERGENT	Camille et Thierry	7 & 9, CHEMIN DE LA JONNERIE	91820	BOUTIGNY-SUR-ESSONNE
Cresson	CRESSONNIERE DU MOULIN DU RUISSEAU	TAILLEBUS	Géraldine et Cyril	MOULIN DU RUISSEAU RD 948	91490	MOIGNY-SUR-ECOLE
Cresson	CRESSONNIERE SAINTE-ANNE	MORIZOT	Mikaël	RUE DE L'EGLISE	91820	VAYRES-SUR-ESSONNE
Légumineuses	EMILE ET UNE GRAINE	Groupement de producteurs		Ferme de Fremigny	91840	SOISY SUR ECOLE
Maraichage	SCEA KOORIN	OYAMA	Ronaldo et Paulo	RUE DU PAVE DE MILLY - Hameau de Beauvais	91840	SOISY SUR ECOLE

Maraichage	LA FERME CHAILLOTINE	ALLARD	Camille et Laurentino	82, ROUTE DE PARIS	77930	CHAILLY-EN-BIERE
Maraichage	POTAGER SAN MARTINOIS	FEIJAN - DUGRAY	Alain - Isabelle	62, RUE LONGUES RAIES - MACHERIN	77630	SAINT-MARTIN-EN-BIERE
Maraichage	JARDINS DE BRINVILLE	Famille GRISEZ		ALLEE DU CHÂTEAU VERT - BRINVILLE	77930	SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE
Morilles	LA FERME DES SABLONS	GIRARDOT	Philippe	35, RUE DES FOSSES LARRY	77760	LARCHANT
Soupes et terrines	ENTRE SAVEUR ET JARDIN	VERRECHIA	Martine	23, RUE DE LA FERTE-ALAIS	91820	BOUTIGNY-SUR-ESSONNE
Confitures et Sorbets	AU-DESSUS, SUR L'ETAGERE DU HAUT	MACKER	Nathalie	31 RUE DES GROUETTES	91820	BOUTIGNY-SUR-ESSONNE
Volailles et œufs	L'OREE DE MILLY	GRISEL	Pierre-Nicolas	36BIS, ROUTE DE FONTAINEBLEAU	91490	MILLY-LA-FORET
Volailles et œufs	LA VOLAILLE PRUNAYSIENNE	HARDY	Hervé et Isabelle	16, RUE DE LA VALLEE	91720	PRUNAY-SUR-ESSONNE
Œufs et farines	COCOBIO VIDELLOIS	CHAMBON	Christophe	CHEMIN DE VARENNES	91890	VIDELLES
Farines	FERME DE MONTAQUOY	FRANC	Valentine	FERME DE MONTAQUOY	91840	SOISY SUR ECOLE
Plantes aromatiques	LA FERME DU CLOS D'ARTOIS	BOSC-BIERNE	Alain	4, RUE DE L'EGLISE	91490	ONCY- SUR-ECOLE
Plantes aromatiques	EARL LE SECHOIR DU PÈRE JULES	BOSC-BIERNE	Catherine	16, PLACE DU MARCHÉ	91490	MILLY-LA-FORET
Plantes aromatiques	CUMA MILLYPPAM	BERCHET	Mathilde	CNPMI Route de Nemours	91490	MILLY-LA-FORET
Savons	LA SAVONNERIE DU GATINAIS	MOLLE	Géraldine		91590	LA FERTE ALAIS
Produits laitiers et safran	GAEC DES ROCHETTES - L'ENCLOS DES CHEVRETTES	HARDY	Catherine	6, RUE DES ROCHETTES	91580	VILLENEUVE-SUR-AUVERS
Safran	-	VIRON	Hervé	45, RUE GRANDE	77760	BOULANCOURT
Safran	SAFRAN DE LA VENTUE	NOLLEAU	Joël et Florence	28, ROUTE DE MEZIERES	91150	PUISELET-LE-MARAIS
Viande	FERME DE BEAUMONT	SIL	Eric et Valérie	FERME DE BEAUMONT	91720	VALPUISEAUX
Viande	FERME DE CHATENOY	THIERRY	Carine et Simon	1, RUE DE LA MAIRIE	77167	CHATENOY

ANNEXE 2 - EXPOSITIONS DU PARC DISPONIBLES AU PRET

	<p>« Le plus court chemin du champ à l'assiette ! »</p> <p>Exposition sur les circuits-courts et les producteurs locaux :</p> <p>5 panneaux d'explications sur les circuits courts, format 60 x 84 cm Et 31 panneaux de portrait de producteurs, format 42 x 60 cm</p> <p>Contact : Julie CHERCHELAY – Chargée de mission Agriculture et circuits courts</p>
	<p>« Les paysages du Gâtinais français exposés »</p> <p>9 panneaux au format 120*80cm rangées dans une housse pour l'intérieur ou l'extérieur</p> <p>Contact : Cathy BOS – Chargée de mission Architecture et Paysage</p>
	<p>Exposition sur les rapaces nocturnes</p> <p>6 panneaux sur la vie des espèces présentes sur le territoire du Parc (habitats, alimentation, menaces qui pèsent sur elles, quelques gestes simples à mettre en œuvre pour les aider...).</p> <p>Contact : Julie MARATRAT, technicienne des milieux naturels</p>
	<p>« Le don du peintre »</p>



Exposition de peintures de M. Lenoir sur la vie rurale

Contact : Loriane NIKIEL, chargée de mission Patrimoine et Culture



« Construire en chanvre »

29 mètres linéaires de panneaux de 2m de haut et 1m de large dans des malles
Nécessite une assurance pour le prêt et un camion avec haillon pour le transport.

Contact : Cathy BOS – Chargée de mission architecture et paysage



Maquette d'un abri orné en 3 dimensions

Paroi d'un abri en taille réelle.
1 mètre sur 80 centimètres, pour une épaisseur de 5 centimètres. Il est léger, transportable, accessible à tous et peut ainsi être déplacé, par exemple dans les écoles.

Contact : Loriane NIKIEL, Chargée de mission Patrimoine et Animation culturelle

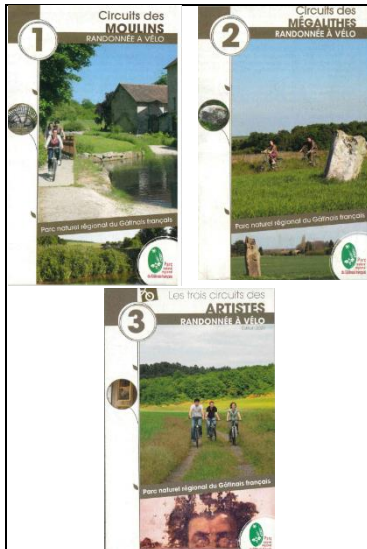


« La gestion écologique des espaces communaux en images »

Contact : Vincent VAN DE BOR, technicien des milieux naturels

ANNEXE 3 – DOCUMENTATION DU PARC A DISPOSITION

	<p>Livret recette Disponible sur : http://www.parc-gatinais-francais.fr/livret-recettes/ Contact : Julie CHERCHELAY – Chargée de mission Agriculture et circuits courts</p>
	<p>Brochures sur les produits emblématiques du Parc : cresson, menthe poivrée, safran, miel et volaille de race gâtinaise Contact : Julie CHERCHELAY – Chargée de mission Agriculture et circuits courts</p>
	<p>Brochures des boucles équestres Contact : Thibaut PICARD – Chargé de mission Tourisme et Eco-Mobilité</p>



Brochure des circuits vélo

Contact : Thibaut PICARD – Chargé de mission Tourisme et Eco-Mobilité



Carte de **découverte touristique** du Parc du Gâtinais français (en français et en anglais)

Contact : Thibaut PICARD – Chargé de mission Tourisme et Eco-Mobilité



Flyer Geotrek

Contact : Thibaut PICARD – Chargé de mission Tourisme et Eco-Mobilité

	<p>Annuaire des métiers d'art</p> <p>Contact : Charlotte ALESSIO – Responsable du Pôle Développement Local et Chargée de mission Développement Economique</p>
	<p>Guide des animations du Parc édité chaque année</p> <p>Contact : Fabienne COTTE – Responsable du Pôle Educ Info Culture et Chargé de mission Communication</p>
	<p>Guide nature</p>
	<p>Sentier d'interprétation forestier de Saint-Fargeau-Ponthierry</p> <p>Contact : Thibaut PICARD – Chargé de mission Tourisme et Eco-Mobilité</p>